

PAROISSE DE ST. JUDES.

Pour la terre la mieux cultivée et la mieux tenue, 2 prix, \$1½, 1.

Pour les meilleures 2 arpents de blé, 2 prix, 75, 50 cts.

Pour les meilleures 2 arpents d'orge, 2 prix, 75, 50 cts.

Pour les meilleures 2 arpents de pois, 2 prix, 75, 50 cts.

Pour les meilleures 2 arpents de gaudriole, 1 prix, 50 cts.

Pour les meilleures 2 arpent d'avoine, 1 prix, 50 cts.

Pour les meilleures 2 arpents de foin, 2 prix, 75, 50 cts.

Pour les meilleures 15 arpents de pâturage, 2 prix, 75, 50 cts.

Pour le meilleur jardin, 2 pr; 1½, 1 piast.

PAROISSE DE ST. DENIS.

Pour la terre la mieux cultivée et la mieux tenue, 2 prix, \$1½, 1.

Pour les meilleures 2 arpents de blé, 2 prix, 75, 50.

Pour les meilleures 2 arpents d'orge, 1 prix, 75 cts.

Pour les meilleures 2 arpents de pois, 1 prix, 50 cts.

Pour les meilleures 2 arpents de gaudriole, 1 prix, 50 cts.

Pour les meilleures 2 arpents d'avoine, 1 prix, 50 cts.

Pour les meilleures 2 arpents de foin, 2 prix, 75, 50.

Pour le meilleur jardin, 2 pr; \$1, 75 cts

CONDITIONS des terres pour le concours de paroisse.

1o. Ne pourront être mises à ce concours que les terres d'au moins 20 arpents en culture en superficie.

2o. Bâtisses, clôtures, fossés, rigoles et instruments d'agriculture en bon ordre.

3o. Mauvaises herbes le long des clôtures, sur la levée des fossés seront coupées.

4o. Moins de mauvaises herbes et chardons que possible dans les grains.

5o. Chardons et mauvaises herbes dans les pâturages seront coupés.

6o. Moins de roches possible.

7o. Les grains devront être nets et purs autant que possible.

8o. A chacune des 2ème, 3ème, 4ème 5ème, 6ème et 7ème conditions ci dessus pour le concours des terres dans chaque paroisse, les Juges alloueront pour motiver leur jugement dix points et en faisant l'examen, ils retrancheront une partie ou la totalité de ces dix points, suivant que la condition sera plus ou moins ou point du tout remplie.

CONDITIONS des pièces de grains et légumes sur pied.

1o. Les dits grains devront être nets et purs et les chardons et mauvaises herbes devront être arrachées ou coupées autant que possible.

2o. Tout pâturage ne devra pas avoir moins que 15 arpents en superficie et les mauvaises herbes et chardons y devront être coupés.

REGLEMENTS de ce concours.

1o. Chaque compétiteur ne pourra concourir qu'au prix de sa paroisse respective.

2o. Chaque concurrent devra le ou avant le 6 Juillet prochain, donner avis et faire ses entrées chez le secrétaire ou chez le directeur de sa paroisse respective.

3o. Tout concurrent qui aura obtenu un prix dans le concours de comté pour sa terre ne pourra pas concourir dans le concours de sa paroisse, aux, prix pour les terres les mieux tenues mais il pourra néanmoins concourir aux prix pour les pièces de grains et légumes sur pieds.

REGLEMENTS généraux pour les deux concours sus mentionnés.

1o. Personne ne recevra plus d'un prix dans la même classe.

2o. Il ne sera accordé des prix qu'au nom d'une seule personne sur la même propriété.

3o. Tout concurrent devra être propriétaire de la terre ou ferme, récolte pièces de grains et légumes qu'il voudra faire entrer aux concours ou au moins l'exploiter soit comme fermier, régisseur ou autrement par lui-même ou par autrui pourvu que ce soit sous sa direction ou autrement.

3. Concours d'animaux, produits, etc.

Il y aura de plus un concours et exposition d'animaux et produits de manufactures domestiques de ce comté qui aura lieu mardi, le 26 septembre prochain, en la cité de St. Hyacinthe, sur la place du marché à foin et les prix suivants seront offerts.

PREMIERE CLASSE.

Pour le meilleur étalon de 4 ans ou plus, 4 prix, 6, 4, 2½, 2 piastres.

Pour le meilleur étalon de 3 ans, 4 prix, 5, 3, 2, 1 piastres.

Pour le meilleur étalon de 2 ans, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

Pour la meilleure jument poulinière avec son poulain, 7 prix, 4, 3, 2½, 2, 1½, 1 piastres.

Pour la meilleure pouliche de 2 ans, 3 prix, 3, 2, 1 piastres.

Pour les meilleurs poulains et pouliche de un an, 4 prix, 3, 2, 1½, 1 piastres.

Pour la meilleure paire de chevaux de traits, 4 prix, 3½, 2, 1½, 1 piastres.

DEUXIEME CLASSE.

Pour le meilleur taureau de 3 ans ou plus, 3 prix, 4, 3, 2 piastres.

Pour le meilleur taureau de 2 ans, 3 prix, 4, 3, 2 piastres.

Pour le meilleur taureau d'un an, 3 prix, 4, 3, 2 piastres.

Pour le meilleur veau male de l'année, 4 prix, 4, 3, 2, 1 piastres.

Pour la meilleure vache à lait 6 prix, 4, 3, 2, 1½, 1½, 1 piastres.

Pour la meilleure génisse de 2 ans, 2 prix, 3, 2, 1.

Pour la meilleure génisse de 1 an, 3 prix, 3, 2, 1 piastres.

Pour la meilleure génisse de l'année 4 prix, 3, 2½, 2, 1.

TROISIEME CLASSE.

Pour le meilleur bélier de 2 ans ou plus, 3 prix 3, 2½, 2 piastres.

Pour le meilleur bélier d'un an, 4 prix, 3, 2, 1½, 1 piastres.

Pour le meilleur bélier de l'année, 4 prix, 3, 2, 1½, 1 piastres.

Pour la meilleure brebis de 2 ans ou plus, 4 prix, 3, 2, 1½, 1 piastres.

Pour la meilleure brebis d'un an, 4 prix, 3, 2, 1½, 1 piastres.

Pour la meilleure brebis de l'année, 4 prix, 3, 2, 1½, 1.

QUATRIEME CLASSE.

Pour le meilleur cochon entier de l'année, 3 prix, 3, 2, 1, piastres.

Pour la meilleure truie de l'année, 3 prix, 3, 2, 1, piastres.

CINQUIEME CLASSE.

Pour les meilleures 12 lbs. de sucre d'érable, 3 prix, \$1, 75, 50.

Pour le meilleur gallon de sirop du pays, 3 prix \$1, 70, 50 cts.

Pour les meilleures 20 lbs. de miel coulée, 3 prix, \$1, 75, 50 cts.

Pour les meilleurs 20 lbs. de beurre, 4 prix, \$2, 1½, 1½, 1.

SIXIEME CLASSE.

Pour les meilleures 10 verges d'étoffe croisée et foulée, 4 prix, \$3, 2, 1½, 1.

Pour les meilleures dix verges d'étoffe légère, 4 prix, \$2, 1½, 1½, 1.

Pour les meilleures 10 verges de flanelle 4 prix, \$2, 1½, 1, 75 cts.

Pour le meilleur patron de jupon en pièces ou employé, 3 prix, \$1½, 1, 75.

Pour la meilleure jupe, 3 prix, \$1½, 1, 75 cts.

Pour le meilleur châle de laine, 4 prix, \$3, 2, 1½, 1.

Pour la meilleure chappe de laine, 4 prix, \$3, 2, 1½, 1.

Pour la meilleure paire de couvertes, 3 prix, \$4, 2½, 2.

Pour la meilleure courte-pointe, 4 prix, \$3, 2, 1½, 1.

Pour le meilleur couvre-pieds, 4 prix, 2½, 2, 1½, 1 piastres.

Des prix extra seront offerts pour tous instruments pour l'agriculture supérieurs à ceux en usage ou absolument nouveaux et pour tous autres objets qui paraîtront aux juges dignes de remarque et d'encouragement, le tout suivant le mérite de l'objet exhibé.

REGLEMENTS.

1o Personne ne recevra plus d'un prix dans la même classe.

2o Les animaux mis au concours devront être bona fide la propriété du compétiteur depuis au moins 3 mois et avoir été dans ce comté durant ce laps de temps avant l'exhibition à l'exception des reproducteurs qui devront être gardés dans le comté pendant la saison suivante s'ils remportent un prix; et tous les effets devront avoir été manufacturés par les compétiteurs ou dans leurs maisons, depuis le dernier concours.

3o. Les juges seront libres de refuser un ou plusieurs prix si l'objet n'en est pas digne.

4o. Les animaux de chaque classe seront tenus sur le même terrain, seront attachés et sous la garde de leurs propriétaires qui seront responsables